

**Tableau récapitulatif des indemnités annexé aux délibérations n° 2020/10, 2023/02,
2023/03 et 2023/04**
(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002)

Annick GREMY
Maire de GRIEGES

POPULATION TOTALE (publiée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2023) : 1 936 habitants



I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation =
 $= 2\,077,17 + 5 \times 797,05$

Enveloppe globale maximale = 6 062,42 €

II - INDEMNITES ALLOUÉES À COMPTER DU 1^{er} MARS 2023

A – Maire (Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Indemnité brute mensuelle au 01/07/2022 <i>A titre indicatif</i>
Annick GRÉMY	51,60 %	+ 0 %	2.077,17 €

B - Adjoints au maire avec délégation (Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT)

Nom du bénéficiaire Fonction	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Indemnité brute mensuelle au 01/07/2022 <i>A titre indicatif</i>
Premier adjoint Thierry CHARVET	19,80 %	+ 0 %	797,05 €
Deuxième adjoint Annie SANDRIN	17,80 %	+ 0 %	716,54 €
Troisième adjoint Raymond CUERQ	19,80 %	+ 0 %	797,05 €
Quatrième adjoint Marie-Claude FILET	11,80 %	+ 0 %	475,01 €
Cinquième adjoint Jean-Jacques BONNOT	17,80 %	+ 0 %	716,54 €

C - CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24-1-III du CGCT)

Nom du bénéficiaire	Fonction	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Indemnité brute mensuelle au 01/07/2022 <i>A titre indicatif</i>
Christian LORIN	Conseiller délégué	6,00 %	241,53 €
SANJUAN Catherine	Conseillère déléguée	6,00 %	241,53 €

Total général : indemnité du maire + total des indemnités des adjoints + indemnités du conseiller municipal
Total général : $2\,077,17 + 3\,502,19 + 483,06$

Total général : 6 062,42 €

A GRIEGES, le 22 février 2023

Le Maire,
Annick GRÉMY